



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 117 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°1**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020117-BF
Reçu le 16/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 117 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°1**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif du budget principal approuvé par le conseil communautaire du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant d'une part, qu'en section d'investissement des avances pour les travaux de réhabilitation de la piscine intercommunautaire ont été versées et qu'il convient de les reprendre par écriture d'ordre budgétaire ;

Considérant d'autre part, qu'en section de fonctionnement le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a été prévu pour 500 000 € et que le montant définitif pour 2020 s'élève à 532 032 € ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder dans le cadre du budget principal 2020 à la décision modificative n°1 suivante :

1. Section d'investissement :

| Art/chap | Dépenses | Art/Chap | Recettes |
|------------|-----------------------|-----------|---|
| 2313 (041) | Constructions | 238 (041) | Avances versées sur comm. Immo. Corporelles |
| | 50 000,00 € | | 50 000,00 € |
| | Total Dépenses | | Total Recettes |
| | 50 000,00 € | | 50 000,00 € |

2. Section de fonctionnement:

| Art/Chap | Dépenses | Art/Chap | Recettes |
|--------------|-----------------------|----------|-----------------------|
| 022 (022) | Dépenses imprévues | | |
| | - 32 100,00 € | | |
| 739223 (014) | FPIC | | |
| | 32 100,00 € | | |
| | Total Dépenses | | Total Recettes |
| | - € | | - € |

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020117-BF
Reçu le 16/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 117 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 4. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Décision modificative n°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté de communes de l'île de Ré telle qu'elle est susmentionnée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Affichée le : 16 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécour citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020117-BF
Reçu le 16/10/2020

| | |
|-----------------------------|-----------|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRÊTÉ ET SIGNATURES | D2 |

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 24
 VOTES - Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/10/2020

Présenté par le Président ,
 A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020
 le Président ,
 Délibéré par le Conseil Communautaire en session Ordinaire
 A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020

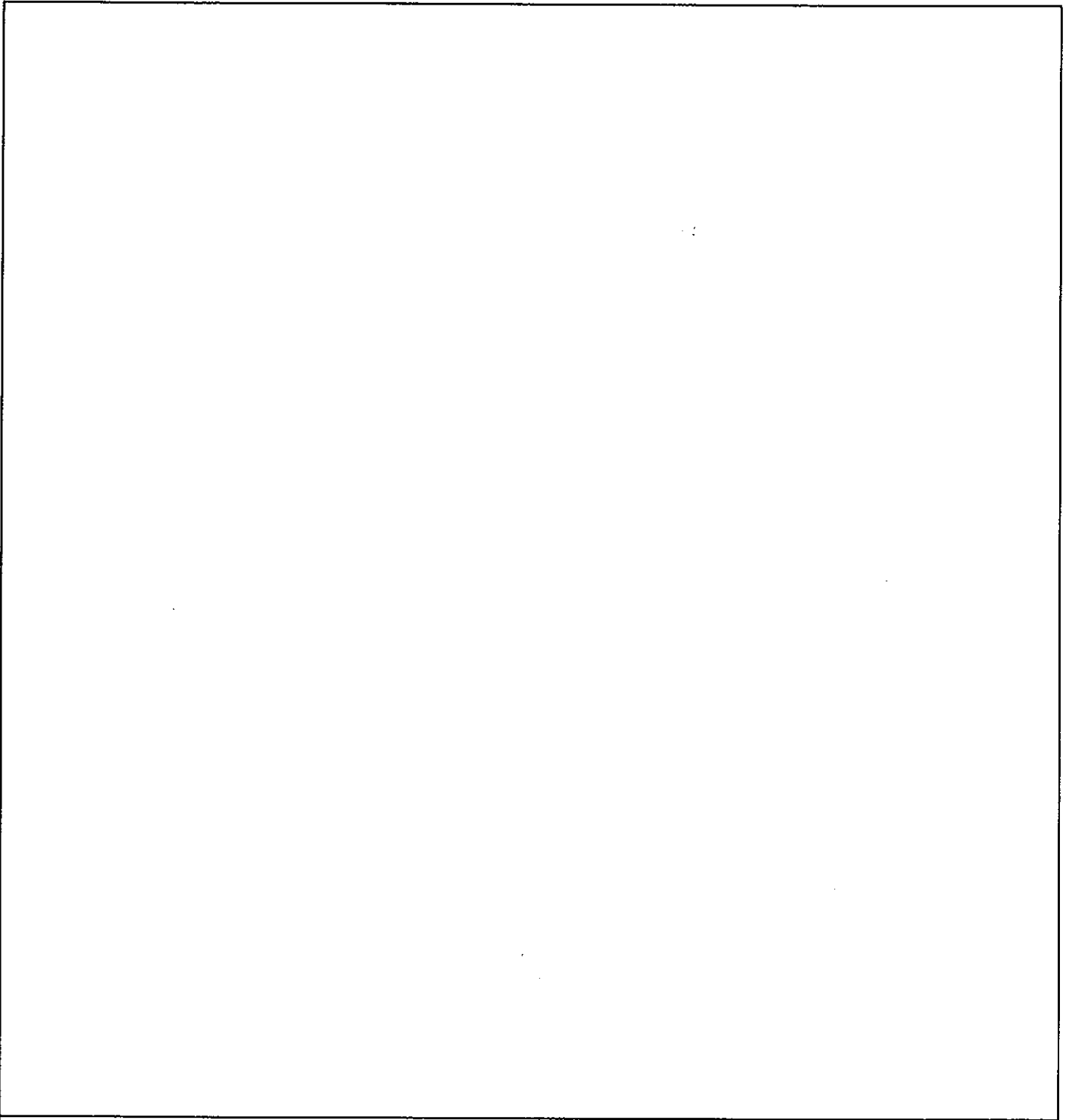
Les membres du Conseil Communautaire,

| | | |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Mme BERGERON Annie | Mme BESNIER Lina | M. BOUSSATON Patrick |
| M. CHAIGNE Marc | M. CHENE Jean-Luc | M. DECHELETTE Patrice |
| M. DUMOULIN Jérôme | Mme FOULQUIER Simone | M. GAILLARD Jean-Pierre |
| M. GOUSSARD Jean-Paul | M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe | M. GUYON Didier |
| M. HERAUDEAU Jean-Paul | M. JUIN Gérard | M. LEBORGNE Didier |
| Mme LUTON Peggy | Mme PAWLAK Anne | Mme PERCHAIS Sandrine |
| Mme PETINIAUD-GROS Danièle | M. POCHON Alain | M. QUILLET Lionel |
| M. RAFFARIN Patrice | M. RAYTON Patrick | M. SALEZ Patrick |
| M. TASSIGNY Daniel | Mme VERGNON Gisèle | M. ZELIE Roger |
| Mme ZELY-TORDJMANN Chantal | | |



AR PREFECTURE
 017-241700459-20201015-D2020117-BF
 Reçu le 16/10/2020

| | |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRÊTÉ ET SIGNATURES | D2 |



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020



AR PREFECTURE
017-241700459-20201015-D2020117-BF
Reçu le 16/10/2020